Image not found or type unknown

arret de contrat avec l'avocat

Par **gagnessi**, le **08/07/2012** à **08:41**

J'avais pris un avocat pour un divorce, il m'a reprsenté devant le JAF, pour la requete non conciliation. le JAF a prononcé l'odonance de non conciliation.
L'avocat devait faire l'assignation en divorce .Il a fait une assignation en divorce en catastrophe à l'huisser et la date de l'audience ne figure pas, le cabinet du JAF saisit, il n y a pas de tracce d'assignation en référé, l'assignation en divorce envoyé à lhuissier dont il réclame l'argent. Au niveau du cabinet au tribunal, il n y a que la requete en non conciliation et l'ordonance de non conciliation prononcée par le JAF.
puis -je porté plainte à l'ordre des avocats et au service des fixations des honoraires pour le travail qui n'est pas fait?.Les honoraires ont été payé et je veux mettre fin avec son cabinet.
Merci de me répondre[fluo][/fluo]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés